

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 Février 2011

Ordre du Jour

L'an deux mil onze le dix sept février à dix neuf heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,  
sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

Etaient présents :

M. BLANCHARD Michel, M. JANNIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Claude,  
Mme BELTOISE Katia, M.CHARON Michel, M.TARAMAZZO Jean-Louis,  
Mr Jean François MARCHAND ; Mme KUCHLY Agnès ; Mme Geneviève de Clarens  
Mme LALLIER Jacqueline ; Mme ADAM Marielle ;Mme LE DAVAY Catherine

Absents : Mr BLESTEL

Secrétaire de séance : Mme Agnès KUCHLY

**Ordre du jour**

Approbation des précédents comptes rendus du 13/11/2010 et 06/12/2010  
Compte administratif commune 2010  
Compte de gestion 2010 du receveur Municipal  
Affectation du résultat 2010  
Délibération acceptant le montant de la répartition de l'actif du CICC  
Délibération donnant autorisation de Dépenser à hauteur de 25% du budget de  
l'investissement N-1  
Délibération donnant autorisation à lancer l'appel d'offres du marché des voies  
communales  
Délibération fixant la cotisation SIAHVY pour l'hydraulique 2011  
Délibération fixant la redevance SIAHVY pour l'assainissement 2011  
Délibération autorisant Mme le Maire à signer les actes d'engagement pour les travaux  
de la Maison Detré  
Délibération fixant la participation SIAHVY au raccordement aux réseaux eaux usées  
2011  
Délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention avec le CIG pour 2011/2014

**Questions diverses**

Demande subvention communale pour la SARRAF  
Disponibilité du logement communal  
Tarifs Périscolaires Janvier à Juin 2011  
Travaux cimetière

**Compte administratif commune 2010 ; Compte de gestion 2010 du receveur  
Municipal ; Affectation du résultat**

Michel Blanchard présente le compte administratif 2010 de la commune. Le compte de  
gestion établi par la trésorerie de Chevreuse, n'est pas encore parvenu en Mairie, mais  
Michel Blanchard s'est assuré que les chiffres étaient identiques. A fin 2010 , le solde  
d'exécution s'élève à + 702 136,42 € à reporter sur le fonctionnement.  
Michel Blanchard rappelle que le budget sera voté d'ici fin Mars lors du prochain conseil  
Municipal.

### **Délibération acceptant le montant de la répartition de l'actif du CICC**

Vu l'arrêté préfectoral N°BACT-ADD/10-04 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant sur la dissolution du syndicat du Conservatoire Intercommunal du Canton de Chevreuse (CICC)  
Vu la délibération du CICC en date du 4 novembre 2010 approuvant les comptes et la répartition de l'actif et du passif tel que vérifié par la trésorerie de Chevreuse,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité  
D'approuver la répartition proposée par le CICC pour la commune de saint – Forget d'un montant de 372,02€

### **Délibération donnant autorisation de Dépenser à hauteur de 25% du budget de l'investissement N-1**

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

#### **Article L1612-1**

*(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996)*

*(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998)*

*(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)*

*(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006)*

Montant budgétisé – dépenses réelles d'investissement 2010 : 973525,79€

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 243 381 ,44€ ( 25% x 973525,79 )

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

20 immobilisations incorporelles : 46 987,39€

21 Immobilisations corporelles : 613989,54€

4581 dépenses investissement à subdiviser par mandat : 312 548 ,86€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Délibération donnant autorisation à lancer l'appel d'offres du marché des voies communales**

Dans le cadre du programme triennal 2009 /2010 /2011

Suite à l'obtention des subventions du Conseil Général 78, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de passer un appel d'offres pour refaire le revêtement de certaines voiries du Hameau du Mesnil Sevin

le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer cet appel d'offres

### **Délibération fixant la cotisation SIAHVY pour l'hydraulique en 2011**

Vu la délibération du 14 décembre 2010 du comité syndical fixant les différents tarifs pour l'année 2011

Vu l'article L5212 et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 15 des statuts du SIAHVY qui indiquent notamment le mode de répartition des dépenses d'administration générale,

Pour mémoire la cotisation 2010 était de 4,365€ /habitant

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

D'approuver le montant de la cotisation de Saint-Forget au SIAHVY pour 2011 soit 6,237€ par habitant (soit +43%)

### **Délibération fixant la redevance SIAHVY pour l'assainissement 2011**

Vu l'article L2224-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le budget des services publics à caractère industriel et commercial soit équilibré en recettes et en dépenses

Vu l'article L2224-2 du même code qui interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

Considérant la délibération du SIAHVY fixant le montant 2011 de la redevance assainissement à 0,405 € HT/m<sup>3</sup> ce qui correspond à 1,65% d'inflation prévisionnelle et la prise en compte des projets,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver la redevance syndicale d'assainissement fixée à 0,405 € HT/m<sup>3</sup>

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mémoire la redevance était de 0,3€HT/m<sup>3</sup> en 2010 soit +35% en 2011

### **Délibération autorisant Mme le Maire à signer les actes d'engagement pour les travaux de la Maison Detré**

Vu le code des marchés publics,

Vu la consultation (MAPA) pour rechercher un coordinateur SPS et un bureau de contrôle,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 20 décembre 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Mme le Maire à signer les actes d'engagement avec :

la société ALPHA Contrôle pour un montant de 2 598,75 € H.T. pour la mission de contrôle technique

la société Coord'if pour un montant 2 880,00 € H.T pour la mission SPS

dans le cadre des la réhabilitation de la maison DETRE en bibliothèque.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2011

### **Délibération fixant la participation SIAHVY au raccordement aux réseaux eaux usées 2011**

Participation raccordement réseaux eaux usées tarif 2011

Vu la délibération du 14 décembre 2010, le comité syndical a fixé le tarif de la taxe pour participation au raccordement au réseau d'eaux usées pour l'année 2011

Vu l'article L 5212 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les tarifs proposés :

Logements, bureau, ateliers

12,25 € m<sup>2</sup>

Entrepôts, groupes scolaires

6,128 € m<sup>2</sup>

Cette taxe est à répartir de la façon suivante :

Lorsque le déversement s'effectue directement dans le collecteur intercommunal  
- 100% au profit du Syndicat de l'Yvette quelle que soit la surface Hors Œuvre Nette construite

Lorsque le déversement s'effectue dans le collecteur communal raccordé à son extrémité au réseau intercommunal :

moins de 600m<sup>2</sup> de SHON construite : 100% à la commune

plus de 600 m<sup>2</sup> de SHON construite : la commune percevra la totalité de la taxe et reversera 40% de celle ci au syndicat de l'Yvette

Lors des projets d'assainissement la taxe ne sera appliquée que lorsque la SHON supplémentaire sera supérieure à 20m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les tarifs de la taxe pour la participation au raccordement au réseau d'eaux usées pour 2011

### **Délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention avec le CIG pour 2011/2014**

Cette délibération a déjà été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 13 Octobre 2010

Cf registre des délibérations

### **Questions diverses**

#### **Demande de subvention pour la SARRAF pour l'année 2011**

➤ Demande rejetée à l'unanimité

#### **Disponibilité du logement communal au 15/02/2011**

➤ Annonce à faire paraître sur le site internet de la mairie ; les demandes écrites doivent parvenir en mairie d'ici le 15 Mars 2011. Le choix du futur locataire devra être entériné par le CCAS.

#### **Tarifs Périscolaires Janvier à Juin 2011**

➤ Dossier à (ré) instruire : réunion du CCAS et Conseil Municipal prévus en Mars afin de prendre une décision sur le paiement de la période janvier à juin 2011

#### **Travaux cimetière**

➤ Dossier à instruire (possibilité d'accéder à un financement de 30% en déposant le dossier avant début Avril) 9 tombes à relever et construction d'un columbarium de 10 cases.

La séance est levée à 21h30

Madame Françoise  
GOSSARE

Madame Catherine LE  
DAVAY

Monsieur Michel  
BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude  
MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François  
MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline  
LALLIER

Madame Geneviève de  
CLARENS

Monsieur Jean-Louis  
TARAMAZZO

Monsieur Alexandre  
BLESTEL

PAGE

Page PAGE 1 sur NUMPAGES 5